

des Prophéties qui leur impriment le caractère de la Divinité, ce sont des miracles équivoques, attendu que les guérisons opérées par Esculape, leur ressemblent entièrement à l'extérieur en diverses choses : Que les miracles n'ont aucun rapport avec la Doctrine : que tout ce que l'on peut dire de la durée du monde, c'est qu'il n'existe pas de toute éternité, quoique Moïse, plus hardi, n'ait pas hésité d'en fixer l'époque &c. Dès que cette Thèse parut dans le public, on peut dire que le cri fut tel qu'il devoit être, c'est-à-dire, général contre les principes qui y étoient soutenus. L'Assemblée du *prima mensis* s'étant tenuë en Sorbonne le premier de Décembre, un Docteur y dénonça la Thèse. Surquoi l'on nomma des Députés pour procéder à l'examen de cette affaire. Le Parlement étoit sur le point d'en prendre connoissance ; mais le Syndic y accourut ; & protesta en gémissant, qu'on avoit usé de surprise pour obtenir de lui la signature de cette Thèse. Les supplications & les promesses qu'il fit, déterminèrent le Parlement à ne pas pousser l'affaire. Après plusieurs assemblées tenuës en Sorbonne, la Faculté a rendu une condamnation contre l'Abbé de Prade, qu'elle a rayé de ses Livres & chassé de la Licence & de la Faculté. Elle a en même-tems fait publier une Censure, par laquelle elle condamne dix propositions de la Thèse, contenant entre-autres ce qui est rapporté ci-dessus, comme erronées, hérétiques, impies, blasphématoires &c. De plus, elle a nommé des Commissaires pour examiner les déclarations données par le Syndic & par les autres Docteurs qui avoient approuvé & signé trop facilement cette Thèse.

Jamais indignation n'a éclaté plus généralement, & l'on s'est empressé dans toutes les Com-

munautés,